

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES HAUTES ALPES

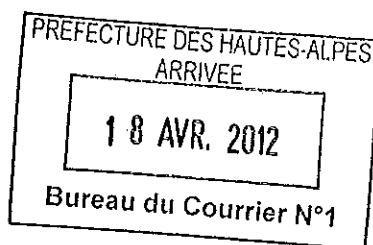
SyME 05 (Anciennement FDE05 – Arrêté préfectoral du 26 décembre 2011)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

OBJET : N° 10/2012
Convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour le contrôle de la concession et principe de mutualisation

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	29
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	25
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> N'ont pas participé au vote	4
Date de la convocation	15/03/2012



L'an deux mille douze, le 5 avril à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité des HAUTES-ALPES, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel du Département à GAP, sous la présidence de M. Albert MOULLET, Président du SyME05.

Etaient présents : M. MONTAY Alain - M. CHAUVIN Christian - M. BERNARD Jean Marie - M. BOIVIN Jean Pierre – M. FARDELLA Alain - M. PLEINDOUX Claude - - M. GOURY Dominique – M. GOURDOU Bernard – M. NICOLAS Laurent - M. DOU Jean Claude – M. VIGNAL Marc - - M. AUDIER Marc – M. FABRE Claude - M. ZANETTO Marc – M. CANNAT Marcel – M. BONNAFOUX Albert - M. SARRAZIN Bruno – M. AUBERT Daniel - M. ALLARD LATOUR Bernard - Mme MORHET RICHAUD Patricia – M. MOTTIER Albert – M. AUBERT Jean Paul - M. MOULLET Albert – M. GAY PARA Michel - M. ARNAUD Jean Michel – M. AIGON Christian- M. BLANC Georges – M. AMOURIQ René – M. RODET Dominique.

Soit 16 collègues représentés par vingt neuf délégués sur les vingt et un Collèges ayant quarante quatre délégués.

Assistés de :

- M. RAIZIN Stéphane, Directeur adjoint.
- Mme LEBRUN Nadine, Responsable Administrative
- Mme PEYRON Magali, secrétaire

Etaient excusés : M. WEYNACHTER (Trésorier d'EMBRUN) – Délégués du Collège de VALLOUISE

Secrétaire de séance : M. AUBERT Jean-Paul

OBJET : n° 10/2012

Convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour le contrôle de la concession et principe de mutualisation

Monsieur le Président expose à l'assemblée

Dans le cadre de sa mission d'autorité concédante, le SyME 05 est chargé de contrôler le bon accomplissement des missions du cahier des charges signé avec le concessionnaire EDF, et en particulier ERDF, concernant la distribution de l'énergie électrique sur le territoire des communes qui lui ont délégué le pouvoir concédant dans ce domaine.

Les contrôles s'opèrent sur différentes thématiques bien ciblées qui peuvent aussi bien porter sur l'activité du gestionnaire du réseau ERDF que sur celle du fournisseur historique d'électricité EDF. Ces contrôles donnent lieu à la production de rapports par les agents en charge du contrôle. Ceux-ci sont souvent riches d'enseignements et permettent de suggérer au concessionnaire des améliorations éventuelles.

Pour les effectuer, la plupart des syndicats s'appuient notamment sur l'expertise de bureaux d'études spécialisés dans les domaines techniques, comptables et juridiques. Ces contrôles peuvent s'étaler sur une à deux années.

Les thèmes du contrôle qui se dégagent aujourd'hui dans de nombreux départements concernent notamment les points suivants :

- Analyse des données caractéristiques de la concession et établissement de fiches communales (techniques, patrimoniales, commerciales...) - Tableau de bord,
- Audit de l'outil de calcul des charges électriques (GDO – Gestion des Ouvrages),
- Mise en œuvre d'une méthodologie de contrôle de la qualité du réseau électricité et d'évaluation de l'outil GDO,
- Les raccordements et les propositions techniques et financières associées (procédures, délais, coûts et devis...),
- Les travaux d'élagage (suivi des interventions et programmes engagés...),
- Contrôle des prestations annexes facturées par le concessionnaire,
- Les usagers en situation de précarité énergétique,
- Les sites isolés non raccordés au réseau filaire,
- Enquête de satisfaction des usagers de la concession.

Dans notre secteur géographique, les données du réseau nécessaires au contrôle sont gérées par ERDF Méditerranée, qui regroupe 10 départements des régions Languedoc-Roussillon et PACA.

Le SyME 05 échange régulièrement avec notamment les autres syndicats du bassin méditerranéen (les syndicats de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Gard, des Bouches du Rhône, du Var...), afin de pouvoir mieux apprécier l'activité du concessionnaire.

Depuis l'année dernière, les syndicats d'énergie des régions Centre et Rhône-Alpes/Bourgogne se sont rapprochés pour coordonner leurs contrôles à l'échelle des périmètres inter-régionaux d'ERDF. A cet égard, ils se sont associés dans le cadre d'un groupement de commandes pour effectuer un contrôle commun répondant à deux objectifs majeurs :

- Regrouper les achats, bénéficier d'un choix de cabinets d'expertises spécialisés en fonction des thèmes de contrôle (comptable, juridique, technique...), tout en mutualisant les coûts ;
- Accroître l'efficacité des contrôles via le partage d'informations homogènes entre les départements pour la mise en œuvre d'actions communes vis-à-vis du concessionnaire.

En cas de groupement de commandes visé à l'article 8 du Code des marchés publics, il convient de respecter les règles et principes suivants :

- Définir précisément les thèmes envisagés du contrôle (inventaire du patrimoine, qualité de l'électricité distribuée, valeur comptable de la concession...) et les regrouper par familles afin de les inscrire dans un marché par lots,
- Désigner un syndicat coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants (lance la consultation,...),
- Conclure une convention constitutive par l'ensemble des collectivités membres fixant les modalités de fonctionnement du groupement,
- Réserver à chaque membre le choix des thèmes de contrôle qu'il souhaite voir expertiser, sachant que chaque syndicat restera responsable de la collecte des données d'ERDF et de l'établissement, par l'intermédiaire de l'agent de contrôle assermenté, du rapport de contrôle annuel,
- Chaque membre du groupement signe avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés et s'assure de sa bonne exécution.

Dans cette perspective, il vous est proposé à ce stade :

- d'adopter le principe de l'engagement du SyME 05 pour son contrôle de la concession en recourant à une expertise externe indépendante ciblée sur quelques thématiques prioritaires ;
- d'autoriser le SyME 05 à participer dès 2012, en cas d'engagement d'une action commune et coordonnée des syndicats d'énergie de Méditerranée, en qualité de membre du groupement de commandes interdépartemental, pour solliciter les services de bureaux d'études spécialisés dans le contrôle de concession d'électricité ;
- d'autoriser l'inscription des crédits budgétaires correspondants ;
- d'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Albert MOULLET

